

Questions orales

aurait dû être discipliné pour avoir prétendu que seuls des parlants anglais devraient travailler pour le compte de la société Pétro-Canada. Comment le premier ministre peut-il permettre au député d'Athabasca de continuer à occuper le poste de secrétaire parlementaire après avoir insulté de la sorte tous les francophones du Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, les secrétaires parlementaires sont sujets aux limitations inhérentes à leurs fonctions et à leurs actions. Ils doivent alors respecter leurs obligations ou prendre les options appropriées. Cette question concerne les langues officielles. La position du gouvernement était très claire hier sur le projet de loi C-72 et un vote sur cette question aura lieu jeudi. Je pense que notre position est très semblable: le gouvernement est contre tous ces amendements. Je pense que la position de ce gouvernement, ainsi que celle du premier ministre, est très claire sur cette question.

ON DEMANDE POURQUOI LE PREMIER MINISTRE N'A PAS EXIGÉ LA DÉMISSION DU DÉPUTÉ DE WINNIPEG—ASSINIBOINE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, les secrétaires parlementaires sont des porte-parole officiels du gouvernement nommés par le premier ministre. Un autre secrétaire parlementaire, celui du ministre des Affaires des anciens combattants, le député de Winnipeg—Assiniboine, est d'avis que seule la langue anglaise devrait être permise comme langue de travail dans les Forces armées canadiennes. C'est une insulte aux troupes francophones, comme le 22^e Régiment, et d'autres qui ont défendu, comme on le sait, l'honneur du pays sur les champs de bataille. Ce secrétaire parlementaire aurait dû être congédié immédiatement, pas demain, pas après-demain, immédiatement, pour avoir approuvé une telle mesure rétrograde.

Étant donné l'inaction du premier ministre, encore une fois, devant les attaques répétées de ses propres secrétaires parlementaires contre la politique linguistique du gouvernement, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas mis à la porte ce député anti-francophone, anti-bilinguisme et rétrograde?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué que les secrétaires parlementaires sont sujets aux limitations inhérentes à leurs fonctions. Cette Chambre est parfaitement au courant du fait que le bilinguisme est une politique fondamentale de ce gouvernement. Le premier ministre a fait preuve d'un très fort leadership sur cette question. Il a fait preuve de son leadership ici à la Chambre des communes vis-à-vis de tous les députés et à travers le pays.

• (1420)

[Traduction]

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE REMPLACE CERTAINS SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ce ne sont pas des députés de l'arrière-ban ordinaires, ce sont des porte-parole officiels du gouvernement.

M. Schellenberg: Qu'y a-t-il de mal à être député de l'arrière-ban ordinaire?

M. Gauthier: Le premier ministre et lui seul peut nommer des secrétaires parlementaires. Je viens de mentionner le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui ont insulté les francophones et ont lancé impunément des attaques répétées contre la politique des langues officielles du gouvernement.

Quand le premier ministre aura-t-il assez de courage pour agir honorablement en remplaçant ces individus négatifs et subversifs qui occupent d'importants postes de secrétaires parlementaires?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, aucun député, y compris le député d'Ottawa—Vanier, ne peut accuser le premier ministre du Canada de faire preuve de négligence dans sa politique des langues officielles.

M. Grisé: Vous le savez.

M. Axworthy: Dites-lui d'agir.

Mlle MacDonald: Le premier ministre a donné l'exemple à tous les députés. Il a aussi donné l'exemple à la population canadienne dans le dossier des langues officielles.

J'espère que le député reconnaîtra qu'il est question de la Loi sur les langues officielles. La liberté d'action des secrétaires parlementaires est, dans une certaine mesure, limitée et ils savent qu'ils doivent composer avec ces limitations ou prendre les décisions qui s'imposent. Il y aura un vote sur l'importante question des langues officielles jeudi. Nous verrons alors comment agissent les gens.

Je répète à l'intention du député et de tous les autres députés que le premier ministre a pris des initiatives que personne ne peut contester dans le domaine des langues officielles.

Des voix: Bravo!

[Français]

ON DEMANDE QUE DES AMENDEMENTS SOIENT RETIRÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, depuis quelques jours, le premier ministre et le secrétaire d'État se comportent comme des poules mouillées au niveau des francophones. J'aimerais dire à la représentante du premier ministre, au sujet de l'insulte faite envers tous les francophones du Canada par les députés conservateurs qui ont déposé 136 amendements à la Loi sur les langues officielles, dont un amendement qui voudrait que la langue de travail dans les institutions fédérales, la langue de travail dans la Capitale nationale, soit l'anglais... De plus, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources blâme le ministère d'employer des francophones. Le député de Calgary-Nord blâme, lui aussi, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'employer des francophones à l'intérieur du ministère.

J'aimerais poser ma question à la vice-premier ministre. Face à l'insulte faite par ces gens-là, au nom du gouvernement conservateur, à la population francophone du Québec et du Canada, et demain il y aura le caucus, est-ce que la vice-premier ministre va demander à ces députés anti-francophones de retirer ces amendements qui sont une insulte à l'endroit des Canadiens et Canadiennes au Canada?